

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1. Décrypter le processus de fabrication de l'information et les pratiques informationnelles des usagers , à travers une analyse sémiologique des contenus éditoriaux afin de maintenir un niveau de maîtrise suffisant pour traiter les enjeux de l'EMI.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les métiers du journalisme (presse, audiovisuel...) et leurs évolutions sont correctement restitués. ▪ Les pratiques de base du journalisme (méthodes, règles, outils de vérification de l'information...) sont mobilisés. ▪ Les étapes du processus de fabrication de l'information sont restituées chronologiquement, avec exactitude et précision. ▪ Les usages informationnels des publics sont pris en compte (presse écrite, navigation internet, réseaux sociaux...). ▪ Les enjeux de l'EMI (écosystème, acteurs, actualité...) sont intégrés lors de l'intervention proposée et/ou lors du travail individuel de réflexion et d'analyse.
C2. Réaliser une veille sur l'évolution des pratiques, des formats et des supports des medias et de l'information afin de les restituer avec clarté, discernement et esprit critique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier professionnel : travail individuel de réflexion et d'analyse ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des plateformes de diffusion de l'information utilisées par le grand public sont consultées régulièrement (médias traditionnels : presse écrite, télévision, radio... ainsi que les nouveaux supports d'informations : réseaux sociaux...). ▪ Les enjeux médiatiques et journalistiques font l'objet d'une veille régulière et d'une analyse approfondie (écosystème, économie des médias, tendances globales, impact, biais...). ▪ Une veille technologique est réalisée sur les différents supports, formats et usages d'information émergents. ▪ Le degré de fiabilité de l'information sur les différents supports est évalué lors de la veille technologique. Le cas échéant, les biais d'informations sont soulignés. ▪ L'intervention proposée rend compte de l'étude préalable de la diversité des usages et de l'évolution des pratiques.
C3. Analyser le contexte d'une commande d'atelier (public cible et ses caractéristiques...) en échangeant avec le ou les organisateur(s) afin d'élaborer une intervention adaptée et de répondre à un appel à projets, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenance, entretien avec le jury d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le public cible et ses caractéristiques, ainsi que le cadre de l'intervention, sont clairement identifiés. ▪ S'il s'agit d'un appel à projet, des éléments de réponse spécifiques sont apportés (cahier des charges...). ▪ Les éléments clés de la demande de l'organisateur (durée de l'atelier, compétences attendues, programme pédagogique...) sont écoutés et analysés avec méthode et rigueur. ▪ La construction de l'intervention (modules sélectionnés, format...) est cohérente et argumentée au regard du contexte identifié et des recommandations formulées par l'organisateur ou dans le cahier des charges. ▪ Si nécessaire, sur demande de l'organisateur, une ou plusieurs versions alternatives à l'intervention sont proposées, ou des ajustements sont réalisés.
C4. Co-construire son intervention avec le ou les organisateur(s) en définissant des objectifs à déployer lors des ateliers d'EMI afin d'être cohérent avec le parcours pédagogique porté par l'organisateur.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des échanges tangibles et réguliers ont lieu avec l'organisateur en amont de l'intervention afin de créer un climat de confiance. ▪ Les besoins de l'organisateur et le parcours pédagogique porté sont analysés avec rigueur et méthode. ▪ Des objectifs clairs et concrets sont formulés avec l'organisateur, conformément aux attentes et au parcours pédagogique porté. ▪ La posture à adopter (active, en retrait par rapport au professeur, en tant que journaliste...), la répartition du temps d'intervention et l'intégration dans le parcours pédagogique sont définies clairement et communément avec l'organisateur.

<p>C5. Mettre en œuvre les techniques d'animation avec pédagogie et en collaborant avec l'auditoire afin d'assurer une bonne transmission des savoirs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les techniques d'animation déployées lors de l'atelier sont sélectionnées selon les publics cibles, les besoins de l'organisateur et les objectifs de l'intervention. ▪ Les techniques d'animation mises en œuvre respectent les bases de la pédagogie et incitent l'auditoire à la participation dans un climat de confiance. ▪ L'intervention proposée est accessible à toutes personnes (y compris personnes porteuses de handicap), ou alors des alternatives sont proposées afin d'assurer la même qualité d'intervention à tous. ▪ Les outils numériques de création de supports et d'animation d'ateliers sont mis en œuvre correctement et adaptés. ▪ Les enjeux de la posture particulière de journaliste intervenant en EMI sont analysés et pris en compte de façon consciente lors de l'animation face aux différents publics cibles. ▪ Les techniques d'animation, les méthodes pédagogiques et la posture adoptée lors de l'intervention font l'objet d'une auto-analyse rétrospective afin d'étayer sa pratique.
<p>C6. Accompagner la découverte et le décryptage de l'information par une expérimentation pratique et collective des outils, des processus et des techniques journalistiques afin d'impliquer pleinement les apprenants dans l'atelier d'EMI.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention élaborée intègre une partie théorique et une partie pratique, qui se coordonnent de façon fluide et cohérente. ▪ L'atelier pratique est sélectionné selon le contexte de l'intervention (publics cibles, parcours pédagogique global...), les objectifs définis avec l'organisateur et l'expérience journalistique. ▪ Les modules pensés et proposés lors de l'atelier pratique permettent aux apprenants de coconstruire l'information en expérimentant de façon concrète les outils, les processus et techniques journalistiques. ▪ L'atelier pratique sélectionné implique collectivement les apprenants comme acteurs de l'apprentissage dans la découverte et le décryptage de l'information.
<p>C7. Réaliser une évaluation de l'intervention au regard de critères et d'objectifs préalablement définis en lien avec le ou les organisateur(s) afin de constituer un bilan et d'améliorer les prochains ateliers.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des critères d'évaluation selon les objectifs et le contexte sont établis avec l'organisateur préalablement à l'intervention. ▪ Les critères formulés évaluent la cohérence et l'efficacité de l'intervention proposée et de la pratique pédagogique. ▪ A la suite de l'intervention, une autoévaluation reprenant méthodiquement les différents critères définis est réalisée. ▪ Des axes d'amélioration sont proposés pour les prochains ateliers d'EMI et reflètent et prennent en compte les conclusions tirées de l'analyse des ateliers précédents, et s'adaptent en conséquence.

L'évaluation des compétences s'appuie sur les épreuves suivantes :

Dossier professionnel : Le candidat choisit un cas réel ou simulé et traite des différentes étapes à conduire pour mener une intervention d'éducation aux médias.

Il effectue un travail individuel de veille, de réflexion, d'analyse et de conception pour la mise en œuvre d'une intervention d'éducation aux médias.

Le dossier présente les actions à mener en amont, lors de l'intervention et en aval. Le candidat présente et explique les choix effectués. Il analyse les éventuels échecs ou difficultés rencontrées.

Support : Le support du travail de réflexion et d'analyse est au format Word, et composé de 20 à 30 pages maximum. D'autres formats (vidéo...) peuvent être envisagés, à l'appréciation du candidat selon le sujet traité.

Durée : Le candidat dispose de 1 à 3 semaines pour préparer son travail individuel. Le support est transmis au jury 1 semaine en amont de la soutenance.

Soutenance orale : Le candidat présente les principaux points de son dossier professionnel. Le jury questionne le candidat sur ses références, sur les difficultés rencontrées, sur les pistes ou solutions trouvées, sur les axes d'amélioration et enseignements tirés pour de futurs projets.

Le temps de questions/réponses permet d'interroger le candidat sur les choix opérés et d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel, en posant des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés par le candidat.

Durée : 30 minutes, dont 15 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes de questions/réponses avec le jury.

Règles d'attribution de la certification :

La certification est obtenue dès lors que le candidat valide les 7 compétences.